

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers**Note d'informations n° 73 du 1^{er} trimestre 2011****FISCAL**

Taux réduit de TVA sur les travaux dans les logements : le taux réduit de la TVA s'applique à certains travaux portant sur des locaux à usage d'habitation, achevés depuis plus de deux ans. L'application du taux réduit est subordonnée à la condition que le preneur des travaux remette à l'entreprise une attestation.

Le Conseil d'Etat vient de juger qu'en cas de versement d'un acompte, le taux réduit ne peut s'appliquer que si l'entreprise est en possession de l'attestation de son client à la date de l'encaissement de l'acompte.

SOCIAL

A partir du 1er janvier 2011, les entreprises du secteur HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants) doivent adhérer à la mutuelle de branche obligatoire. Tous les salariés dès lors qu'ils justifient d'un mois de présence dans l'entreprise en sont bénéficiaires. Peuvent être dispensés, à leur demande, les bénéficiaires de la CMU-C et les salariés à temps très partiel.

A titre exceptionnel, les salariés déjà présents au 1^{er} janvier 2011 ayant souscrit un contrat à titre individuel, disposent d'un délai de 12 mois pour rejoindre le régime frais de santé de la branche.

GESTION DE PATRIMOINE

Nous vous rappelons que Francis et Alain CARLES sont membres de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers. A ce titre, nous pouvons assister, conseiller et guider celles et ceux, particuliers comme entreprises, qui désirent un éclairage sur l'organisation de leur patrimoine privé, qui souhaitent investir, défiscaliser ou épargner.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 3^{ème} trimestre 2010 : 1 520

Variation sur 1 an : + 1,20 %

Variation sur 3 ans : + 5,34 %

Variation sur 9 ans : + 32,75 %

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.